



Obligations et recommandations
valables du 11 au 31 janvier 2021

CATÉGORIE	STATUT	ÉLÉMENTS OBJECTIVÉS
Pratique individuelle ou en groupe au niveau club ou sport-loisir	Autorisé Activités sportives et de culture physique en salle et en plein air (au niveau club ou sport-loisir) autorisées en groupes de max. 2 personnes sans obligation de distanciation physique et de port de masque et de max. 10 personnes avec obligation de distanciation physique de 2m entre les personnes. Les entraîneurs et autres encadrants sont compris dans les 10 personnes.	Sport-loisir Remise en forme Bien être Santé publique Santé mentale
Sportifs d'élite + encadrement et partenaires d'entraînement	Autorisé Pas de restrictions pendant l'activité sportive, les limitations relatives aux douches et vestiaires sont pourtant applicables.	Continuité haute performance/professionnelle Protocoles sanitaires renforcés Suivi médical renforcé
Sportifs professionnels	Autorisé Pas de restrictions pendant l'activité sportive, les limitations relatives aux douches et vestiaires sont pourtant applicables.	
Sportifs faisant partie des cadres nationaux fédéraux toutes catégories confondues	Autorisé Pas de restrictions pendant l'activité sportive, les limitations relatives aux douches et vestiaires sont pourtant applicables.	
Élèves du Sportlycée et des centres de formation fédéraux	Autorisé Pas de restrictions pendant l'activité sportive, les limitations relatives aux douches et vestiaires sont pourtant applicables.	
Équipes (h/f) des divisions les plus élevées des disciplines sportives respectives au niveau senior + encadrement (entraînements et compétitions)	Autorisé Pas de restrictions pendant l'activité sportive, les limitations relatives aux douches et vestiaires sont pourtant applicables.	